



PREFET DE VAUCLUSE - PREFET DU GARD

Direction départementale de la protection des populations
Service Prévention des Risques et Production

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement-PACA- Unité Territoriale de Vaucluse

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Risques Naturels-Unité Prévention des risques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) AUTOUR DE LA SOCIETE EURENCO (SITE DE SORGUES) SUR LES COMMUNES DE SORGUES, LE PONTET, AVIGNON, SAUVETERRE ET VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques technologiques autour de la société EURENCO (établissement de Sorgues) sur les communes de SORGUES, LE PONTET, AVIGNON, SAUVETERRE et VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON.

L'enquête publique sera ouverte en mairies de Sorgues (84), Le Pontet (84), Avignon (84), Sauveterre (30) et Villeneuve-Lez-Avignon (30) du **10 juin 2013 au 10 juillet 2013 inclus**.

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Sorgues et l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats est le préfet de Vaucluse.

Les pièces du dossier, comprenant une note de présentation (comportant le bilan de la concertation, les avis des personnes et organismes associés, ainsi que l'incidence du PPRT sur l'environnement), une carte de zonage réglementaire, un règlement et un cahier de recommandations seront déposées dans les 5 mairies concernées et seront tenues à la disposition du public.

Mairie de Sorgues (siège de l'enquête publique)	Centre administratif - Route d'Entraigues-84700 SORGUES
Mairie du Pontet	13 rue de l'Hôtel de Ville-84130 LE PONTET
Mairie centrale d'Avignon	Place de l'Horloge – 84 000 AVIGNON (service de l'état civil)

Mairie de Sauveterre	Château de Montsauve - 30150 SAUVETERRE
Mairie de Villeneuve-lez-Avignon	2, rue de la République - 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans chacune des mairies, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture habituels de chacune des mairies.

Par décision n°E13000068/84 du 16 avril 2013 du Tribunal Administratif de Nîmes, Madame Michelle ARCHIMBAUD, ingénieur au commissariat à l'énergie atomique (en retraite), est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Georges CHARIGLIONE, officier général dans la gendarmerie (en retraite) est désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairies, afin de recevoir les observations du public, aux dates et heures ci-après :

Date	Horaires	Lieu
Lundi 10 juin 2013	9h00 - 12h00	mairie de SORGUES (centre administratif)
Vendredi 14 juin 2013	13h30 - 16h30	mairie du PONTET
Jeudi 20 juin 2013	9h00 - 12h00	mairie centrale d'AVIGNON
Lundi 1er juillet 2013	9h00 - 12h00	mairie de SAUVETERRE
Mercredi 10 juillet 2013	14h00 - 17h00	mairie de VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Les observations pourront également lui être adressées par correspondance au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

Centre administratif-Madame le commissaire enquêteur - BP 310- 84706 SORGUES cedex.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance dans les 5 mairies et à la direction départementale de la protection des populations – service prévention des risques et production (*Cité administrative – Bâtiment 1 – Porte A - 84000 AVIGNON*), du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, les préfets pourront soit approuver le PPRT par arrêté interdépartemental, soit décider de poursuivre son élaboration.

Le présent avis sera affiché dans les 5 mairies, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, de la Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze et du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, à l'entreprise EURENCO (site de Sorgues) et en préfectures de Vaucluse et du Gard.

L'arrêté interdépartemental n°2013126-0004 (Vaucluse) et 2013126-0018 (Gard) du 6 mai 2013 portant ouverture de l'enquête publique est affiché pendant 1 mois en mairies de Sorgues, Le Pontet, Avignon, Sauveterre et Villeneuve lez Avignon ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze, de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

Le site internet de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) et le site internet de la DREAL PACA (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>) mettent à disposition le présent avis, l'arrêté interdépartemental d'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête puis mettront à disposition le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.